

# Plurély'a

Confiez-nous la gestion  
de vos œuvres sociales

## *Livret des prestations*

60  
ANS

1966-2026

00





# ÉDITORIAL

Cette année, Plurélya célèbre ses 60 ans d'existence. Soixante années d'engagement, de solidarité et d'innovation sociale qui font de notre organisme mutualiste le plus ancien opérateur d'action sociale en France. Cet anniversaire est l'occasion de mesurer le chemin parcouru, mais surtout de réaffirmer avec force notre mission : être à vos côtés, dans votre vie quotidienne, en vous proposant des services adaptés, des avantages concrets et des solutions qui renforcent votre pouvoir d'achat et l'accès aux loisirs, à la culture et aux vacances.

Dans un contexte économique toujours exigeant pour les familles, nous poursuivons le développement de notre offre pour répondre à vos attentes. Les services déjà incontournables tels que la plateforme « Couleur' », « Toutapprendre » ou encore les chèques vacances connectés de l'ANCV continuent de vous accompagner au quotidien et de rencontrer un large succès auprès des bénéficiaires.

Nous avons également le plaisir de vous annoncer l'arrivée de nouveaux partenaires qui viennent renforcer notre offre et diversifier encore les opportunités qui vous sont proposées. En 2026, Plurélya s'enrichit ainsi de Amélis pour accompagner vos proches avec une aide à domicile, de la Parfumerie Europe, de Disneyland Paris ainsi que de nouveaux partenaires vacances tels que Thalasseo, Partance, Travelski et Transunivers. Leur arrivée illustre notre volonté constante de vous proposer des services variés, accessibles et de qualité, au plus près de vos attentes.

L'année 2026 est également marquée par une étape importante de notre évolution digitale : le lancement d'une web application qui vous permettra d'effectuer directement vos demandes de prestations depuis votre smartphone ainsi que la dématérialisation totale de nos supports papiers. Cette avancée constitue une réponse claire aux besoins de simplicité et d'accessibilité que vous exprimez, et elle illustre notre volonté d'adapter en permanence nos services à vos usages.

Si Plurélya peut aujourd'hui se projeter avec confiance dans l'avenir, c'est aussi grâce à l'implication précieuse et constante de ses correspondants locaux. Ils sont au plus près de vous, disponibles et engagés chaque jour pour informer, conseiller et accompagner leurs collègues. Leur action contribue directement à la vitalité de notre réseau et à la qualité du service rendu. Nous tenons à leur adresser nos remerciements les plus sincères pour leur dévouement et leur engagement au service de la collectivité.

En 2026, cette étape symbolique sera l'occasion de renforcer notre engagement à vos côtés. Grâce à l'action de nos partenaires et de vos correspondants locaux, nous poursuivons notre mission d'accompagnement, fidèle aux valeurs de solidarité et de mutualité qui nous rassemblent.

Nous vous adressons nos voeux les plus chaleureux pour cette année anniversaire. Que 2026 soit pour chacun d'entre vous une année de découvertes, de convivialité et de sérénité, dans l'esprit de partage et d'entraide qui fait l'identité de Plurélya depuis 60 ans.

**Bernard HAESEBROECK**

Président de Plurélya

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille  
Conseiller Municipal d'Armentières



**Aurélien BARYLA**

Directeur de Plurélya





Confiez-nous la gestion  
de vos œuvres sociales

## EN QUELQUES MOTS...

Acteur majeur au niveau national, Plurélya est une association loi 1901 à but non lucratif.

Le Conseil d'Administration est composé pour moitié d'élus et moitié de représentants des principaux syndicats de la Fonction Publique Territoriale.

La pluralité des appartenances politiques y est scrupuleusement respectée, gage d'un fonctionnement harmonieux.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DE NOS PRESTATIONS ?



Agents d'une structure publique, parapublique ou d'une association, Plurélya vous accompagne tout au long de votre carrière et vous apporte les aides dont vous avez besoin dans votre quotidien via le versement d'allocations variées.



En cas de coups durs, Plurélya sait pallier aux aléas de la vie grâce à des prestations pour vous et votre famille, la scolarité de vos enfants, votre budget, vos loisirs et vos vacances.



Veiller à votre bien-être et à celui de votre famille, améliorer votre quotidien, c'est notre mission depuis 1966.



## QUI VOUS ACCOMPAGNENT ?

Dans chaque structure, une personne dédiée vous aide dans vos démarches.

Cette personne référente est le correspondant local de votre collectivité, elle vous permet de connaître vos droits et avantages et peut vous fournir toute documentation utile.

Si une demande spécifique nécessite de consulter nos équipes, vous pouvez les contacter :



Par mail : [contact@plurelya.fr](mailto:contact@plurelya.fr)

ou par téléphone au

0 809 36 13 13 Service gratuit  
+ prix appel

## LES CONDITIONS DE RESSOURCES

Certaines prestations sont soumises aux tranches d'imposition (**montant indiqué ligne 14 de votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 avec prise en compte de la décote**), retrouvez toutes les informations pratiques concernant ces prestations dans ce livret.

Les tranches d'imposition sont les suivantes :

VOTRE TRANCHE D'IMPOSITION	Selon le montant de l'impôt 2025 sur les revenus 2024		
TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	
(≤ 1 200 €)	(entre 1 201 € et 2 500 €)	(> à 2 500 €)	
<b>INFORMATION :</b>			
La tranche d'imposition renseignée pour l'année en cours sur votre espace n'est pas prise en compte dans le calcul du versement des prestations soumises à l'impôt.			

## LES PRESTATIONS IMPOSABLES

Certaines prestations signalées par ce pictogramme  sont considérées comme un complément de revenus et sont donc imposables.

● **Si vous n'êtes pas imposable**, vous percevrez le montant de la prestation indiqué dans votre espace personnel.

● **Si vous êtes imposable**, l'impôt dû sera déduit du montant de la prestation (voir le détail en page 7).

Le montant «Net» reversé des prestations soumises à l'impôt peut varier en fonction du taux de prélèvement à la source du bénéficiaire au moment de sa demande.

### LISTE DES PRESTATIONS CONCERNÉES



Mariage / PACS  
Naissance / Adoption plénière  
Garde de jeunes enfants  
Permis de conduire auto / auto enfant / moto  
Enfants handicapés  
Complémentaire enfants handicapés  
Décès  
Médailles et décorations (selon le type)  
Départ à la retraite

Études post-bac  
BAFA  
Séjour linguistique  
Séjours vacances  
Vacances enfants  
ACM (centre aéré)  
Vacances jeunes  
Chèque UP Sport et Loisirs  
Prêts

## DÉLAI DE SOUPLESSE

Un délai de souplesse de 3 mois est accordé pour l'ensemble des prestations demandées en octobre, novembre et décembre, qui comprennent une date événementielle au cours de la période de fin d'année.\*

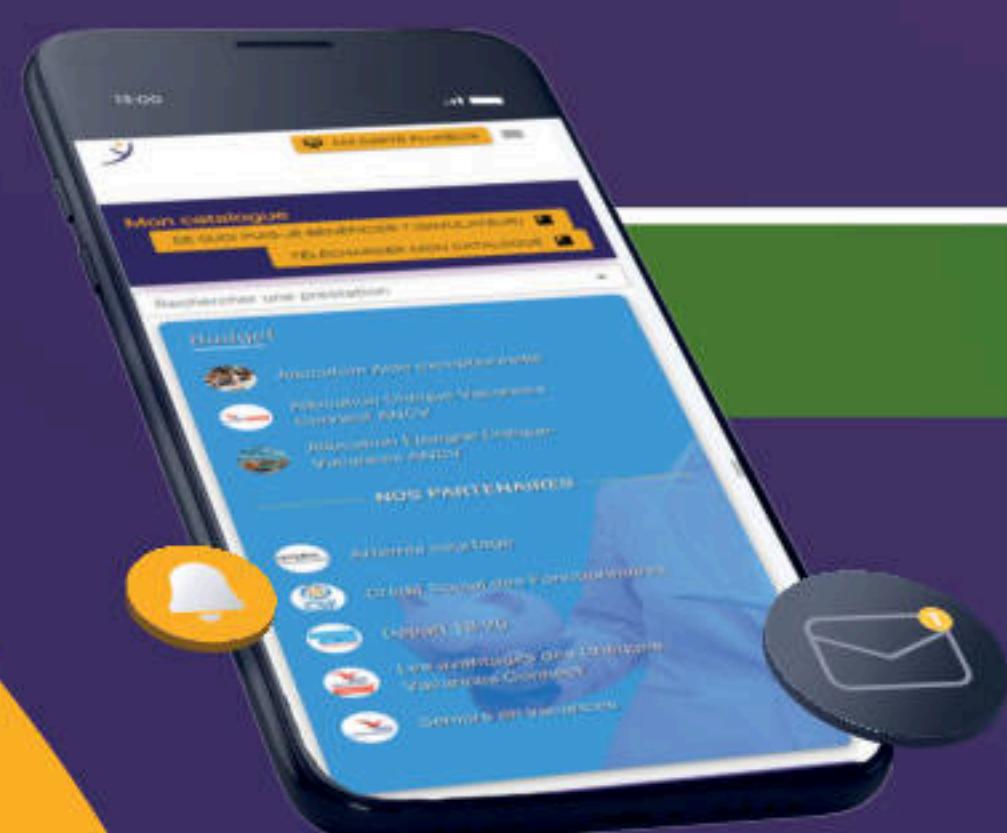
\* Ce délai de souplesse reste applicable sous réserve d'être toujours bénéficiaire de Plurélya à la date de votre demande.

# NOUVEAUTÉS 2026

## DÉMATÉRIALISATION

2026 marque l'année de la dématérialisation totale des imprimés de demandes de prestations.

Pour chacune de vos demandes, vous devrez effectuer vos démarches via votre espace personnel.



## WEB APPLI PLURÉLYA

### VOS PRESTATIONS À PORTÉE DE MAIN

Intégralité des demandes disponibles en ligne.

Accessible 24H/24, 7J/7 depuis votre smartphone.

Plus d'ordinateur nécessaire.

+ RAPIDE

+ LUDIQUE

## NOUVEAUX PARTENAIRES



Thalasseo

## ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES



1

*Pour chacune de vos demandes de prestations imposables (prestations identifiées par le pictogramme*



2

*Plurélya devra systématiquement interroger la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour obtenir votre taux de prélèvement à la source actuel.*



3

*La DGFIP transmettra votre taux de prélèvement à la source à Plurélya sous 5 à 10 jours (moyenne communiquée).*

4

*Plurélya vous versera ensuite le montant de votre prestation (impôt déduit et reversé à la DGFIP).*



*Exemple : pour une prestation de 200€ imposable et avec un taux de prélèvement à la source de 2%, Plurélya vous versera 196€ et 4€ à la DGFIP.*

*Si vous n'êtes pas imposable, vous percevez le montant de la prestation indiqué dans le livret.*

Plurélya  
Confiez-nous la gestion  
de vos œuvres sociales

### IMPORTANT :

Le montant «net» des prestations reversées peut varier en fonction du taux de prélèvement à la source communiqué par la Direction Générale des Finances Publiques de chaque bénéficiaire au moment de sa demande.



# VOTRE ESPACE PERSONNEL



1

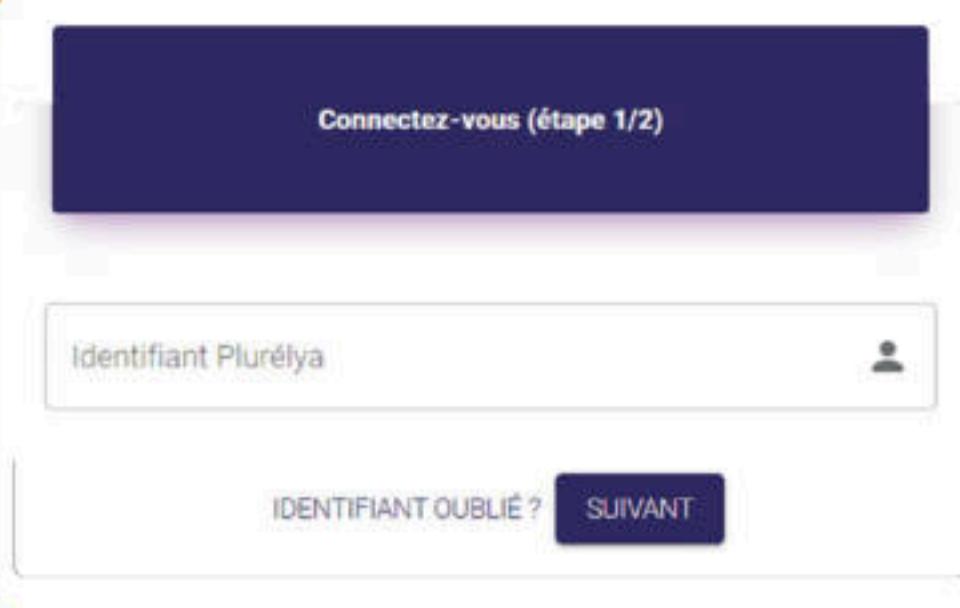
## Comment vous connecter à votre espace ?



Sur ordinateur

En vous rendant sur le site [www.plurelya.fr](http://www.plurelya.fr) et en cliquant sur le bouton  en haut à droite de la page.

Vous pouvez à présent vous connecter avec votre identifiant et votre mot de passe.



Connectez-vous (étape 1/2)

Identifiant Plurélya

IDENTIFIANT OUBLIÉ ? [SUIVANT](#)

Via la web appli Plurélya



### Installer la web appli sous android

- Sur votre appareil Android, ouvrez le navigateur Google Chrome
- Si vous ne disposez pas de ce navigateur par défaut, vous pouvez le télécharger depuis le Play Store 
- Accédez à votre espace bénéficiaire sur <https://monextranet.plurelya.fr>
- À droite de la barre d'adresse, appuyez sur l'icône avec 3 points « : » puis sélectionnez « Ajouter à l'écran d'accueil » et ensuite sur « Installer ».

Une icône Plurélya est maintenant visible sur l'écran d'accueil de votre smartphone, comme une application classique. Touchez-la pour accéder rapidement à votre espace personnel, sans passer par Google Chrome.

### Installer la web appli sous iOS (iPhone)

- Sur votre iPhone, ouvrez le navigateur Safari 
- Accédez à votre espace bénéficiaire sur <https://monextranet.plurelya.fr>
- Appuyez sur l'icône de partage en bas de l'écran 
- Sélectionnez dans le menu déroulant « Sur l'écran d'accueil ».
- Un écran s'ouvre avec le nom et l'icône de la web application.
- Vous pouvez modifier le nom si souhaité (par défaut : Plurélya), puis sélectionnez « Ajouter » en haut à droite.

Une icône Plurélya est maintenant visible sur l'écran d'accueil de votre iPhone, comme une application classique. Touchez-la pour accéder rapidement à votre espace personnel, sans passer par Safari.

Conservez précieusement vos données, elles vous seront utiles pour vous connecter et demander vos prestations.

En cas d'oubli/perte de votre mot de passe ou de votre identifiant, suivez la procédure de récupération disponible sur la page de connexion : <https://monextranet.plurelya.fr/login>



## 2

### **Vous êtes nouvel adhérent ?**

Vous allez recevoir à l'adresse mail qui nous a été communiquée par votre collectivité, un lien avec votre identifiant vous permettant de vous connecter à votre espace personnel.

Votre identifiant commence toujours par un « a » suivi de chiffres.

Lors de votre première connexion, il vous sera demandé de créer votre mot de passe. Si aucune adresse mail n'a été communiquée, vous recevrez votre identifiant soit par SMS (si nous disposons de votre numéro de téléphone), soit par courrier à votre domicile.

### **Vous êtes déjà adhérent ?**

Utilisez votre identifiant et votre mot de passe pour vous connecter.

## 3

### **Renseignement de vos informations personnelles**

Rendez-vous dans l'onglet « Mon compte » depuis votre espace personnel pour renseigner ou mettre à jour vos informations personnelles : adresse mail, adresse postale, relevé d'identité bancaire, situation familiale, avis d'imposition, etc...

Joignez également les justificatifs nécessaires : votre RIB, avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 complet et votre livret de famille si vous avez des enfants.



**Vérifiez que vos demandes de mises à jour ont bien été traitées par nos équipes avant de réaliser toute demande de prestations (étape 4).**

## 4

### **Demande de prestations**

Vos informations personnelles étant renseignées, vous pouvez à présent réaliser vos demandes de prestations pour cette année et accéder à toutes les offres partenaires de Plurélya. Pour information, pour obtenir le versement d'une prestation, vous devez être présent dans les effectifs de votre structure au moment de son envoi (virement ou commande).



**Et bien d'autres...**

## 5

### **Informations diverses**

Depuis votre espace personnel, vous pouvez également accéder :

- à votre livret des prestations,
- à votre fiche avantages,
- à vos newsletters,
- à vos attestations (fiscales, d'appartenance...),
- au suivi de vos demandes.



## FAMILLE



Allocation mariage / pacs	✓	✓	✓	Page 11
Allocation naissance / adoption plénière	✓	✓	✓	Page 11
Allocation cadeau de Noël	✗	✗	✗	Page 12
Allocation garde de jeunes enfants	✗	✓	✓	Page 12
Allocation permis de conduire auto	✓	✓	✓	Page 13
Allocation permis de conduire auto enfant	✓	✓	✓	Page 13
Allocation permis de conduire moto	✓	✓	✓	Page 14
Allocation enfants handicapés	✓	✓	✓	Page 14
Allocation complémentaire enfants handicapés	✓	✓	✓	Page 15
Allocation décès	✓	✓	✓	Page 15
Allocation médailles et décorations	✓	✓	✗	Page 16
Allocation départ à la retraite	✓	✓	✓	Page 17
Aide familiale / ménagère	✗	✓	✓	Page 18
Titre CESU (Chèque Emploi Service Universel)	✗	✓	✗	Page 19

## SCOLARITÉ

Allocation collège	✗	✗	✗	Page 21
Allocation lycée général ou professionnel	✗	✗	✗	Page 21
Allocation études post-bac	✓	✗	✗	Page 22

## BUDGET

Prêts (en partenariat avec le CSF)	✓	✓	✗	Page 23
Aide exceptionnelle	✗	✓	✗	Page 27
Épargne Chèque-Vacances	✗	✗	✗	Page 28
Chèque-Vacances Connect	✗	✓	✗	Page 29

## LOISIRS ET CULTURE

Règles communes aux commandes Loisirs et Culture	✗	✓	✗	Page 30
Carte Culture	✓	✓	✗	Page 31
Chèque Up Sport et Loisirs	✓	✓	✗	Page 31

## VACANCES

Allocation ACM (centre aéré)	✓	✓	✓	Page 34
Allocation vacances enfants	✓	✓	✓	Page 34
Allocation séjours vacances	✓	✓	✓	Page 35
Allocation vacances jeunes	✓	✓	✓	Page 35
Allocation BAFA	✓	✓	✓	Page 36
Allocation séjour linguistique	✓	✓	✓	Page 36
<b>Nos partenaires vacances</b>				Pages 37 à 42



Allocation imposable.



Allocation accessible toute l'année.\*



Délai de souplesse de 3 mois pour les prestations demandées en octobre, novembre et décembre, qui comprennent une date d'évènement.\*

*\* Sous réserve d'être toujours bénéficiaire de Plurélya à la date de votre demande.*

## ALLOCATION MARIAGE / PACS

### Condition

- Marié(e) ou pacsé(e) en 2026.

### Pièces justificatives

- Acte de mariage / récépissé de l'enregistrement du PACS ou copie du livret de famille complet.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).

**Virement bancaire**

 **Délai de souplesse**

### Informations

L'allocation «mariage» et l'allocation «PACS» peuvent être demandées au cours de la même année.



## ALLOCATION NAISSANCE / ADOPTION PLÉNIÈRE

### Conditions

- Pour une naissance en 2026.
- Adoption plénière en 2026, âge maximum 17 ans (né à compter du 01/01/2009).

### Pièces justificatives

- Acte de naissance / copie du jugement d'adoption plénière ou copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Pour une naissance ou adoption à l'étranger, fournir les documents officiels de l'État français.

**Virement bancaire**

 **Délai de souplesse**

### Informations

Pour une naissance multiple, vous bénéficiez d'une allocation par enfant.



# FAMILLE

## ALLOCATION CADEAU DE NOËL

### Condition

- Âge maximum : 10 ans (né à compter du 01/01/2016)

### Pièce justificative

- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni)

#### Carte cadeau

**illicado**

#### Physique

Livré sous 15 jours.

#### Dématérialisé

Livré sous 7 jours.

Valable 2 ans (à la date d'émission de la carte).

Pour toute commande au format physique, les frais d'envoi à la charge de l'agent seront déduits du montant de la carte.

En cas de non réception des valeurs, vous disposez de 60 jours pour vous manifester via [plurelya@illicado.com](mailto:plurelya@illicado.com)

#### Choix du format

#### Délai

Demande à réaliser avant le 30 novembre 2026.

#### Informations

L'allocation «Cadeau de Noël» peut être demandée dès le mois de janvier 2026.

Vous recevrez votre carte cadeau à compter du mois de décembre 2026 à votre domicile ou sur votre application.



## ALLOCATION GARDE DE JEUNES ENFANTS

### Conditions

- Âge maximum : 3 ans dans l'année (né à compter du 01/01/2023).
- Garde de l'enfant dans une structure individuelle ou collective (crèche, assistante maternelle, halte garderie).

### Pièces justificatives

- Fiche(s) de paie PAJE sur l'année 2026.
- Facture(s) acquittée(s) de la structure sur l'année 2026 (le contrat n'est pas suffisant).
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Uniquement pour les agents en formule Solidaire : avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 complet (si jamais fourni).

#### Virement bancaire



#### Délai de souplesse

#### Exclusion

La garde occasionnelle (type baby-sitting ou autre) est exclue.



## ALLOCATION PERMIS DE CONDUIRE AUTO

### Condition

- Tous les agents passant le permis B pour la première fois.

### Pièces justificatives

- Copie complète de l'inscription à l'auto-école et copie du 1er versement payé (**date de l'inscription à l'auto-école faisant foi**).
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).



### Virement bancaire

### Délai de souplesse

### Informations

L'inscription doit être effectuée en 2026.

Pour rappel, c'est la date d'inscription à l'auto-école qui fait foi et non la date du passage à l'examen du permis de conduire.



Allocation imposable.

## ALLOCATION PERMIS DE CONDUIRE AUTO ENFANT

### Condition

- Accessible aux enfants de 15 à 20 ans (nés entre 2006 et 2011), uniquement pour les agents situés en tranche 1 ou 2 (consultez votre tranche en page 5).



### Pièces justificatives

- Copie complète de l'inscription à l'auto-école et copie du 1er versement payé (**date de l'inscription à l'auto-école faisant foi**).
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 complet (si jamais fourni).

### Virement bancaire

### Délai de souplesse

### Informations

L'inscription doit être effectuée en 2026.

Pour rappel, c'est la date d'inscription à l'auto-école qui fait foi et non la date du passage à l'examen du permis de conduire.



Allocation imposable.

# FAMILLE

## ALLOCATION PERMIS DE CONDUIRE MOTO

### Condition

- Tous les agents passant le permis A pour la première fois.

### Pièces justificatives

- Copie complète de l'inscription à l'auto-école et copie du 1er versement payé (date de l'inscription à l'auto-école faisant foi).
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).



### Virement bancaire

### Délai de souplesse

### Informations

L'inscription doit être effectuée en 2026.

Pour rappel, c'est la date d'inscription à l'auto-école qui fait foi et non la date du passage à l'examen du permis de conduire.



## ALLOCATION ENFANTS HANDICAPÉS

### Conditions

- Âge maximum : 26 ans (né à compter du 01/01/2000).
- Si l'enfant présente un taux d'handicap d'au moins 50%.

### Pièces justificatives

- Copie de la notification à jour de la MDPH ou de la CDAPH mentionnant le taux d'handicap de l'enfant.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).



### Virement bancaire

### Délai de souplesse

### Informations

Cette allocation peut-être cumulée avec l'allocation «complémentaire enfants handicapés» (sous réserve de remplir les conditions d'obtention).



# ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE ENFANTS HANDICAPÉS

## Condition

- Âge maximum : 26 ans (né à compter du 01/01/2000).

## Pièces justificatives

- Attestation de la CDAPH mentionnant la catégorie 3, 4, 5, etc... de l'AAEH, prestation de compensation du handicap, allocation compensatrice tierce personne (MDPH) ou pension d'invalidité 3ème catégorie (sécurité sociale).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).

## Virement bancaire

## Délai de souplesse

## Informations

Cette allocation peut-être demandée en complément de l'allocation «enfants handicapés» (sous réserve de remplir les conditions d'obtention).



Allocation imposable.



# ALLOCATION DÉCÈS

## Condition

- Décès de l'agent, du conjoint ou d'un enfant à charge (26 ans maximum en 2026, né à compter du 01/01/2000).

## Pièces justificatives

- Acte de décès.
- Facture des pompes funèbres acquittée au minimum du montant de l'allocation versée indiqué sur votre fiche avantages (si elle n'est pas destinée aux pompes funèbres).
- En cas du décès du conjoint à charge ou d'un enfant à charge (de 26 ans maximum) : toutes pièces justificatives.
- Relevé d'identité bancaire de la personne ou de l'établissement ayant pris en charge les frais d'obsèques.



## Virement bancaire

## Délai de souplesse

## Informations

Pour le décès du bénéficiaire, le virement est effectué sur le compte de la personne ayant pris en charge les frais d'obsèques (enfant(s), époux(se), pompes funèbres).



Allocation imposable.

## ALLOCATION MÉDAILLES ET DÉCORATIONS

### Conditions

#### Obtention d'une décoration officielle

- Médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement.  
**Échelons acceptés** : lettre de félicitations, mention honorable, médaille de bronze, médaille d'argent de première et deuxième classe, médaille de vermeil et médaille d'or.
- Médaille de la légion d'honneur.
- Médaille d'ordre national du Mérite.  
**Grades acceptés** : chevalier, officier et commandeur.  
**Dignités acceptées** : grand officier et grand-croix.



#### Obtention d'une médaille d'honneur du travail

- Médaille d'argent (20 ans de carrière).
- Médaille vermeil (30 ans de carrière).
- Médaille d'or (35 ans de carrière).
- Médaille grand or (40 ans de carrière) - salarié de droit privé, agent de la Fonction Publique d'État ou d'un SDIS.

### Pièces justificatives

- Copie du diplôme de la Préfecture ou arrêté de nomination de la Préfecture (date du diplôme ou de l'arrêté de la préfecture faisant foi).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Pour les médailles 2025 avec une remise différée (cérémonie(s) en 2026), une attestation du représentant légal est à fournir.
- Pour une médaille « Grand Or », fournir le diplôme de la Préfecture ou de l'employeur (fonction publique territoriale).

#### Virement bancaire

#### Délai

#### Informations

Cette allocation doit être demandée au cours de l'année d'obtention de la médaille (date du diplôme ou de l'arrêté de la préfecture faisant foi).

Prise en compte de la date de remise du diplôme pour l'obtention d'une médaille de l'année précédente. Les médailles «ordre national du Mérite» et «légion d'honneur» peuvent être sollicitées plusieurs fois par le bénéficiaire. L'ensemble des grades, échelons, et dignités des médailles et décosations officielles sont prises en compte.



# ALLOCATION DÉPART À LA RETRAITE

## Condition

- Montant forfaitaire jusqu'à 10 ans d'ancienneté dans la fonction publique + montant complémentaire annuel par année de service au-delà des 10 ans.



## Pièces justificatives

### Pour les titulaires :

- Copie du décompte définitif d'une pension CNRACL complet.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).

### Pour les non-titulaires :

- Copie du certificat de travail.
- Copie du livret de famille complet pour les femmes (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).

### Virement bancaire

### Délai de souplesse

## Informations

Si vous disposez de l'ensemble des pièces justificatives, vous pouvez réaliser votre demande plusieurs mois avant votre date de départ à la retraite. L'accès à vos avantages cesse au dernier jour du mois où vous quittez votre structure (sauf si celle-ci prend en charge les agents retraités). Cette allocation n'est allouable qu'une seule et unique fois par agent (lors de la période de départ à la retraite).

En cas de départ à la retraite pour «invalidité», joindre une copie de l'arrêté «portant admission à la retraite pour invalidité» transmis par votre collectivité à votre demande.



## Agents territoriaux, préparez votre retraite avec sérénité



Retraite, épargne et prévoyance de la fonction publique

“ Vous œuvrez pour le bien commun. Avec le PER Préfon-Retraite<sup>(1)</sup>, nous œuvrons pour votre retraite.

Dès 21€/mois

Un revenu sûr et régulier à la retraite<sup>(2)</sup>

Des économies d'impôt sur vos revenus<sup>(3)</sup>

**Offre adhérent Plurélya\***  
Chèque cadeau de **50€** en cadeau de bienvenue  
code : PLURELYA

\*Offre réservée aux adhérents Plurélya pour toute première affiliation à Préfon-Retraite réalisée entre le 01/10/2025 et le 31/12/2026. Conditions détaillées de l'offre sur demande.

Demandez votre documentation en scannant votre QR-Code

Pour toute information, appelez gratuitement un conseiller au **3025** Service à appel gratuit en précisant votre code **PLURELYA**

Communication à caractère publicitaire dépourvue de valeur contractuelle.

(1) Le régime Préfon-Retraite est un contrat d'assurance de groupe, régime régi par les articles L441-1 et suivants du Code des assurances dont l'objet est l'acquisition et la jouissance de droits viagers personnels ou le versement d'un capital payable aux affiliés (dispositif éligible au PER). Il est souscrit par la Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique (Préfon) association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. L'objet social de l'association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. Il est distribué par la SAS Préfon-Distribution au capital social de 200 000 € entièrement libéré. 794 053 629 RCS Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13008416 et ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. Préfon Distribution propose aux agents publics, anciens agents publics et à leurs conjoints le régime de retraite Préfon-Retraite particulièrement conçu pour répondre à leurs attentes et spécificités. Il est souscrit auprès de CNP Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, ayant son siège social : 4 promenade Cœur de Ville - 92190 Issy-les-Moulineaux, 892 347 501 RCS Nanterre, S.A au capital de 50 039 269 euros entièrement libéré. IDU REP Papiers FR237782\_03MAIS. CNP Retraite est réassurée pour le régime Préfon-Retraite par CNP Retraite, Axa et Allianz. Retrouvez toutes nos informations sur : [www.prefon.fr](http://www.prefon.fr) (2) Les caractéristiques présentées, dont les conditions et limites sont détaillées dans la notice d'information, dépendent également de la législation en vigueur. Elles sont susceptibles d'évoluer. (3) Sous réserve de la fiscalité en vigueur. Votre plafond d'épargne retraite est mentionné sur votre avis d'imposition.

# FAMILLE

## ALLOCATION AIDE FAMILIALE / MÉNAGÈRE

### Conditions

- **Aide familiale** : accordée au bénéficiaire ou son conjoint lorsque, suite à une maladie, hospitalisation ou maternité, celle-ci est jugée indispensable par le médecin et que la prise en charge d'un organisme est mise en place.
- **Aide ménagère** : accordée au bénéficiaire ou son conjoint, s'il doit faire appel à ces services, sur présentation d'un certificat médical et que la prise en charge d'un organisme est mise en place.



### Pièces justificatives

- Certificat médical valable au cours de la période de prise en charge.
- Justificatif de prise en charge de la CAF, la CARSAT, la mutuelle, la caisse de retraite, le Conseil Départemental ou l'APA et/ou pour les bénéficiaires de l'allocation de compensation : la copie de l'accord de la CDAPH.
- Facture acquittée de l'organisme employant l'aide ménagère ou familiale.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).

**Virement bancaire**



**Délai de souplesse**

**40% DE PARTICIPATION** sur le solde restant à charge.

Dans la limite du montant indiqué sur la fiche avantages (sans conditions de ressources).



amelis  
aide à domicile



FLASHEZ-MOI !



01 56 58 58 61 | [www.amelis.com/partenaire/plurelya](http://www.amelis.com/partenaire/plurelya)  
service.partenariats@kinougarde.com

2 h offertes  
pour une prestation minimum de 20 h

# ALLOCATION TITRE CESU

FAMILLE

Commandez vos titres CESU pour régler une multitude de services à la personne : garde d'enfants, ménage, repassage, petits travaux...



- **Les avantages du e-cesu :**

- Règlement des intervenants directement en ligne.
- Paiement en ligne et au centime près.
- Pas de risque de perte ou de vol.

- **Le format papier :**

- Les titres CESU de Plurélya vous seront adressés par courrier à votre domicile. Pour toute commande au format physique, les frais d'envoi à la charge de l'agent seront ajoutés au montant de la commande.

- **Informations complémentaires :**

- Au-delà du plafond (mentionné sur votre fiche avantages), la commande sera à prix coûtant (sans bonification de Plurélya).
- En cas de non réception des valeurs, vous avez 60 jours pour vous manifester.

- **Validité :**

- Le titre CESU Plurélya est valable jusqu'au 31 janvier de l'année suivant sa date d'émission.
- Dès le 1er décembre 2026, le nouveau millésime 2027 sera disponible.
- Les titres CESU papier ne sont ni échangeables ni remboursables.
- Les titres e-CESU en cours de validité peuvent être prolongés depuis votre compte personnel Chèque Domicile (frais équivalents à 10% du montant prolongé et plafonnés à 100 €).
- Toute transformation de e-cesu reste à la charge de l'agent (selon les conditions de Chèque Domicile).
- Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de commande de vos titres CESU au format papier. **Les titres CESU au format numérique (E-CESU) ne disposent pas de délai de rétractation.**
- En cas de titres CESU non utilisés ou périmés, aucun avoir ou remboursement ne sera réalisé.
- Pour toute transformation de titre CESU en ECESU (et inversement) :
  - Des frais à la charge de l'agent seront demandés.
  - Les titres CESU au format papier concernés par un échange seront à envoyer au siège de Plurélya.

## ***Titre CESU***

Allocation accessible en plusieurs fois par titres CESU.

## ***Délai***

Il n'y a pas de commande réalisée en novembre afin de bénéficier du nouveau millésime dès le mois de décembre.

## ***Informations***

Grâce à la Garantie Sérénité, vous bénéficiez gratuitement d'une assistance juridique et d'une protection juridique liées à l'utilisation de vos Chèques Domicile.

Plus d'informations sur :  
<https://assistance.up.coop>

## **PARTICIPATION DE PLURÉLYA**

## **Selon le montant de l'impôt 2025 sur les revenus 2024**

**30%**

**TRANCHE 1**  
(≤ 1 200 €)

**20%**

**TRANCHE 2**  
(entre 1 201 € et 2 500 €)

**10%**

**TRANCHE 3**  
(> à 2 500 €)

# AFMTELETHON

INNOVER POUR GUERIR



**Pour répondre au mieux aux besoins des malades et de leur famille au quotidien, assurer une qualité optimale des soins et la fluidité des parcours de soins, l'AFM-Téléthon met en place des solutions innovantes.**

**Des lieux d'accueil et de répit, pour les personnes atteintes de maladies évolutives et lourdement invalidantes**

Les Villages Répit Familles® (VRF), dans le Haut-Jura et le Maine-et-Loire sont des lieux de répit où les malades et leurs proches aidants peuvent venir se ressourcer ensemble dans des logements indépendants entièrement adaptés. Ils permettent de faire une pause dans le quotidien grâce à l'aide 24 heures sur 24 de professionnels formés pour l'accompagnement et les soins. Chaque village propose aussi, pour ceux qui le souhaitent, des animations ou des activités physiques adaptées.

**Des réseaux de proximité pour les personnes concernées par des maladies neuromusculaires**

Dans 15 services régionaux sur tout le territoire, des référents parcours de santé accompagnent les familles à chaque étape de la maladie.

**Contact : [vrf@afm-telethon.fr](mailto:vrf@afm-telethon.fr)**

**Découvrez tous les lieux d'accueil et de répit, en scannant ce QR code.**



# ALLOCATION COLLÈGE

# SCOLARITÉ

## Conditions

- **Tranche d'âge :** de 10 à 16 ans (né entre 2010 et 2016).
- Sans conditions de ressources.

## Pièces justificatives

- Certificat de scolarité pour l'année scolaire 2026/2027.
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).

### Carte cadeau

**illicado**

### Choix du format

**Physique**

Livré sous 15 jours.

**Dématérialisé**

Livré sous 7 jours.

Valable 2 ans (à la date d'émission de la carte).

Pour toute commande au format physique, les frais d'envoi à la charge de l'agent seront déduits du montant de la carte.

En cas de non réception des valeurs, vous disposez de 60 jours pour vous manifester via [plurelya@illicado.com](mailto:plurelya@illicado.com)



## Délai

Demande à réaliser entre le 01 septembre et le 31 octobre 2026.

## Informations

Les enfants inscrits en Institut Médico-Éducatif (IME) sont également pris en compte.

# ALLOCATION LYCÉE GÉNÉRAL OU PROFESSIONNEL

## Conditions

- **Tranche d'âge :** de 14 à 20 ans (né entre 2006 et 2012).
- La formation doit déboucher sur un diplôme d'état (mise à niveau exclue).
- Aide versée également pour les lycéens en alternance et ne percevant pas de rémunération supérieure à 50 % du SMIC.

## Pièces justificatives

- Certificat de scolarité pour l'année scolaire 2026/2027 ou attestation de formation pour les CFA.
- Contrat d'alternance CERFA (pour les alternants).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).



### Carte cadeau

**illicado**

### Choix du format

**Physique**

Livré sous 15 jours.

**Dématérialisé**

Livré sous 7 jours.

Valable 2 ans (à la date d'émission de la carte).

Pour toute commande au format physique, les frais d'envoi à la charge de l'agent seront déduits du montant de la carte.

En cas de non réception des valeurs, vous disposez de 60 jours pour vous manifester via [plurelya@illicado.com](mailto:plurelya@illicado.com)

## Délai

Demande à réaliser entre le 01 septembre et le 31 octobre 2026.

## Informations

Les enfants inscrits en Institut Médico-Éducatif (IME) sont également pris en compte.

## Exclusion

Les classes de 6ème à la 3ème (3ème professionnelle effectuée dans un lycée) et la formation permanente.

# SCOLARITÉ

## ALLOCATION ÉTUDES POST-BAC

### Conditions

- **Tranche d'âge :** de 17 à 26 ans (né entre 2000 et 2009).
- Enfants titulaires d'un Baccalauréat et préparant un examen d'état de niveau 5 minimum, ne percevant pas de rétribution supérieure à 50 % du SMIC pour l'année scolaire 2026-2027 (hors bourse d'état).



### Pièces justificatives

- Copie de la carte d'étudiant, du certificat de scolarité ou de l'attestation de formation CFA 2026/2027.
- Contrat d'alternance CERFA (pour les alternants).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- **Uniquement pour les agents en formule Solidaire :** avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 complet (si jamais fourni).

#### Virement bancaire

#### Informations

#### Délai

Demande à réaliser entre le 01 septembre et le 31 décembre 2026.

Cette allocation peut être versée pour des études supérieures à l'étranger (pour un détenteur du Baccalauréat français ou une équivalence dans le pays d'étude).  
La durée des cours doit être au moins égale à 400 heures.

#### Exclusion

Formation permanente.



Allocation  
imposable.

## SOUTIEN SCOLAIRE

**toutapprendre**  
1ère bibliothèque en ligne

### PROFS en ligne

Tous les jours de 17h à 20h  
(sauf samedi), posez toutes  
vos questions à nos  
professeurs.

**Toutes les classes**  
Du CP à la Terminale  
Bac Pro et Techno

**Toutes les matières**  
Français, Mathématiques, Anglais,  
Allemand, Espagnol, Histoire Géo,  
SVT, SPC, Philo, SES, HGGSP...

**Conforme au programme  
de l'Éducation Nationale**

## Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple<sup>(1)</sup> pour un Prêt travaux de 3 400 € sur 48 mois, vous rembourserez 48 mensualités de 72,27 € hors assurance facultative. **Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1%** (taux débiteur fixe 0,99%). **Montant total dû par l'emprunteur: 3 468,96 €**. Le coût mensuel de l'assurance facultative DIT<sup>(2)</sup> est de 2,10 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,44 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 100,80 €. Conditions en vigueur au 01/01/2026.

Exemple<sup>(1)</sup> pour un prêt personnel « coup dur » de 1 800 € sur 16 mois, vous rembourserez 16 mensualités de 112,50 € hors assurance facultative. **Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 0%** (taux débiteur fixe 0%). **Montant total dû par l'emprunteur: 1 800 €**. Le coût mensuel de l'assurance facultative DIT<sup>(2)</sup> est de 1,11 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,40 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 17,76 €. Conditions en vigueur au 01/01/2026.

### 8 PRÊTS PERSONNELS AU TAEG FIXE DE 1%

Empruntez de 500 € à 4 000 € de 6 à 48 mois pour vos projets. Plurélya prend en charge une partie des intérêts soit 1,20% du taux<sup>(3)</sup> sur les durées de 6 à 24 mois et 2% sur les durées de 25 à 48 mois.



### HABITATION : SE LOGER

#### ■ PRÊT BIENS D'ÉQUIPEMENT

Pour financer l'achat de biens d'équipement de la maison (électroménager...)

#### ■ PRÊT TRAVAUX

Pour financer les dépenses liées à des travaux d'amélioration ou d'embellissement de votre résidence principale, du locataire ou du propriétaire.

#### ■ PRÊT AIDE À L'INSTALLATION ET AU DÉMÉNAGEMENT

Pour financer les frais engendrés par votre installation dans un nouveau logement (frais de déménagement, avance de loyer, frais de caution, frais d'agence...).



### VOYAGER : SE DÉPLACER

#### ■ PRÊT VÉHICULE ET 2 ROUES\*

Pour financer l'achat d'une voiture avec ou sans permis, d'une moto, d'un scooter (neuf ou d'occasion). \*Véhicule avec immatriculation

#### ■ PRÊT VÉHICULE DE LOISIRS ET MATERIEL DE CAMPING

Pour financer l'achat de matériel de camping, caravane, camping-car ou mobil home (neuf ou d'occasion).

#### ■ PRÊT PERMIS DE CONDUIRE

Pour financer les frais liés au passage du permis de conduire, de celui du conjoint ou d'un des enfants à charge.

#### ■ PRÊT VACANCES

Pour financer les dépenses liées à des vacances (voyages et séjours, dépenses d'hébergement et/ou de transport).



### VIE QUOTIDIENNE : FAMILLE

#### ■ PRÊT SCOLARITÉ

Pour financer le coût de scolarité ou d'études supérieures d'un enfant à charge de moins de 26 ans dans l'année civile (frais d'internat, frais d'inscription...).

Empruntez également de 500 € à 2 000 € de 6 à 24 mois au **TAEG Fixe de 0%**. Plurélya prend en charge l'intégralité des intérêts soit 2,20% du taux<sup>(3)</sup> pour les durées de 6 à 24 mois.

#### ■ LE PRÊT SOINS ET SANTÉ

Pour financer la part restant à votre charge dans le cadre de soins de santé (prothèses dentaires ou auditives, lunetterie, chirurgie réparatrice, achat de matériel nécessaire dans une situation de handicap). Ce prêt couvre les soins du bénéficiaire, du conjoint et des enfants à charge.

Empruntez également de 500 à 3 000 € de 6 à 36 mois au **TAEG fixe de 0%**. Plurélya prend en charge l'intégralité des intérêts soit 2,20% du taux<sup>(3)</sup> pour les durées de 6 à 24 mois et 3% du taux pour les durées de 25 à 36 mois.

#### ■ LE PRÊT « COUP DUR »

Pour financer des dépenses imprévues liées à des événements de la vie (décès, divorce, maladie, perte d'emploi d'un conjoint, sinistre de l'habitation lié à une catastrophe naturelle ou un incendie).

### Comment faire ma demande de prêt en ligne ?<sup>(1)</sup>

Mode d'emploi pour compléter et faire ma demande de prêt personnel bonifié 100% en ligne en cliquant sur le lien suivant [www.csf.fr/plurelya](http://www.csf.fr/plurelya)

- ① Je sélectionne le prêt figurant sur mon certificat d'éligibilité délivré par Plurélya.
- ② Je choisis le montant et la durée indiqués sur le certificat d'éligibilité délivré par Plurélya.
- ③ Je clique sur « Faire une demande de prêt ».
- ④ Je suis redirigé sur le site du prêteur BFM où je crée mon compte personnel.
- ⑤ Je me laisse guider.

### Liste des pièces à joindre obligatoirement :

- ✓ **Certificat d'éligibilité**  
Ne pas oublier de mettre mes coordonnées afin que l'on puisse me contacter pour m'informer de la réception de mon dossier.
- ✓ **Les 3 derniers bulletins de salaire ou le bulletin de pension des retraites principales et complémentaires**  
de l'emprunteur et du co-emprunteur. Si j'ai un CDD, je dois en complément adresser mon contrat de travail.
- ✓ **Dernier avis d'imposition ou de non imposition**  
Adresser les 4 pages de mon avis d'imposition.
- ✓ **3 derniers mois de relevés de tous mes comptes courants**  
Fournir uniquement des relevés reçus en papier ou téléchargés (par ex. format PDF), les copies d'écran ne sont pas acceptées.
- ✓ **Relevé d'identité bancaire**
- ✓ **Carte d'identité recto-verso ou passeport ou titre de séjour de l'emprunteur et du co-emprunteur en cours de validité.**  
Les documents scannés doivent être lisibles. La validité d'un titre de séjour doit être supérieure au terme du prêt.
- ✓ **Justificatif de domicile**
  - Facture de téléphone ou d'électricité datant de moins de 3 mois ou contrat de location pour les locataires.
  - Taxe foncière pour les propriétaires.
  - Je suis logé à titre gratuit, je joins une attestation sur l'honneur de mon logeur, ainsi que sa CNI et son justificatif de domicile.

Pour l'étude des dossiers, la Banque Française Mutualiste (BFM), la banque prêteuse, partenaire de CRÉSERFI se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'analyse du dossier.

### Modalité du dispositif

### Qui sont les bénéficiaires ?

- Peuvent solliciter le dispositif, **tous les bénéficiaires actifs et retraités des structures adhérentes à Plurélya**.
- Un bénéficiaire **ne peut pas avoir plus de deux prêts Plurélya en cours**.

Mon dossier ne peut être traité que s'il est complet.  
Voir conditions au verso.

Rendez-vous sur ↓  
[CSF.FR/PLURELYA](http://CSF.FR/PLURELYA)



## Pour l'ensemble des prêts

Montant emprunté (jusqu'à)	1 000€	2 000€	3 000€	4 000€
Durée maximale de remboursement	18 mois	24 mois	36 mois	48 mois

- Les prêts proposés par PLURÉLYA sont confiés à un partenaire extérieur, CRÉSERFI, la société de financement du CSF et son partenaire prêteur la Banque Française Mutualiste (BFM). Ces prêts sont alloués sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier par la Banque Française Mutualiste.
- Les bénéficiaires des prêts sont tous les bénéficiaires actifs et retraités des établissements adhérents à PLURÉLYA et inscrits par leurs établissements sur la liste des bénéficiaires.
- Un bénéficiaire **ne peut pas avoir plus de deux prêts aidés en cours de remboursement**.
- Les pièces indispensables à joindre au dossier de demande de prêt ainsi que les conditions complètes d'octroi figurent sur le certificat d'éligibilité et sont consultables sur le site PLURÉLYA (rubrique prestations) ou sur le site dédié [www.csf.fr/plurelya](http://www.csf.fr/plurelya).
- Le bénéficiaire du prêt pourra procéder au remboursement anticipé partiel ou total de son prêt, sans indemnité, sous réserve des modalités et du préavis prévus au contrat de prêt.

**PLURÉLYA**  
0 809 361 313  
Service gratuit + prix appel  
[www.plurelya.fr](http://www.plurelya.fr)  
6, place Mendès France  
CS 80011 - 59 046 Lille Cedex

**ACCEFIL**  
0 987 988 888  
Appel non surtaxé  
du lundi au vendredi  
de 9h à 17h



Rendez-vous sur ↓  
CSF.FR/PLURELYA



(1) Les Prêts Personnels Bonifiés sont des prêts personnels proposés par CRÉSERFI, financés par le prêteur BFM et bonifiés par Plurélya. Ils sont réservés au bénéficiaires de Plurélya, après étude de leur situation financière. Prêt sous réserve d'acceptation du Prêteur BFM. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours. Plurélya prend en charge tout ou partie des intérêts du prêt.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la Banque Française Mutualiste, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances, Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Nanterre-Siège social : 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux - Entreprise régie par le code des assurances. Assurance facultative mais conseillée. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle.

(3) Le taux de référence des prêts Plurélya est révisé chaque semestre.

Bankue Française Mutualiste - SA coopérative de banque au capital de 169 353 659,50 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 326 127 784 et dont le siège social sis : 56-60, rue de la Glacière - 75013 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous n°08041372 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

CRÉSERFI, société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris).

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur. La liste complète des partenaires est consultable sur [csf.fr](http://csf.fr).

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter une adhésion annuelle renouvelable (conditions et tarifs en vigueur consultables sur [www.csf.fr](http://www.csf.fr)).

## Pour les adhérents Plurélya

Confiez-nous la gestion  
de vos œuvres sociales

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

REGROUPEMENT DE CRÉDITS<sup>(1)</sup>

Profitez de  
**L'Offre Équilibre**  
**Jusqu'à 300 € offerts\***  
sur votre 1<sup>ère</sup> mensualité.

« *Regroupez vos crédits,  
ça simplifie la vie !* »



ARTRC0925PLURE - AdobeStock

Créserfi  
Société de financement du CSF  
Caution / Crédits

01 53 36 10 40

(appel non surtaxé)

PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR

CSF.FR



\*L'Association CSF vous rembourse votre première mensualité de votre prêt de regroupement de crédit dans la limite de 300 euros. Offre ouverte aux bénéficiaires de Plurelya. L'offre de prêt émise par le partenaire prêteur de Créservi doit avoir été signée par l'emprunteur et les fonds débloqués entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 31 décembre 2026. Les emprunteurs répondant aux critères doivent transmettre une copie de l'offre de prêt signée et éditée par le partenaire prêteur de Créservi ainsi qu'un RIB. Ces pièces seront à adresser par email à l'adresse [pretsbonifies@csf.asso.fr](mailto:pretsbonifies@csf.asso.fr), entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 31 janvier 2027. Les personnes éligibles à l'offre seront informées par email et recevront un virement. Cette offre est réservée aux bénéficiaires de Plurelya, adhérents du CSF et valable pour un seul prêt regroupement de crédits par foyer. L'offre équilibre est valable dans la limite de l'enveloppe attribuée par l'association CSF pour cette offre.

(1) La diminution du montant de la mensualité entraîne l'allongement de la durée du remboursement et peut majorer le coût total du crédit. Elle doit s'apprécier par rapport à la durée restante à courir sur les prêts objet du regroupement de crédits.

CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (orias.fr) et ses partenaires prêteurs : CREDIT LIFT est une marque de CA Consumer Finance, SA au capital de 596 485 149 €. Siège social : 1 rue Victor Basch CS 70001 91068 MASSY Cedex, 542 097 522 RCS Évry. Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 079 (orias.fr) ; Banque EDEL - SNC au capital de 150 134 754 € - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 Labège cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 (orias.fr) ; BNP Paribas Personal Finance - Établissement de crédit - SA au capital de 617 279 915 € - 542 097 902 RCS Paris - Siège social : 1, Bd. Haussmann 75009 Paris France- Intermédiaire en assurance immatriculé sous le n° 07 023 128 (orias.fr) ; CFCAL - LE CRÉDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE (CFCAL Banque), SA au capital de 5 582 797 €, dont le siège social est situé au 1, rue du Dôme (67000) Strasbourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le n° 5685012828 - Mandataire d'Assurance sous le N°ORIAS 07 029 152 ; CREATIS - SA à Conseil d'Administration au capital de 52 900 000 € - Siège social : 61 av. Halley - Parc de la Haute Borne - 59650 Villeneuve d'Ascq - RCS Lille Métropole sous le n° B 419 446 034 - Enregistrée à l'ORIAS en tant que Courtier d'assurance ou de réassurance sous le n° 07005776 (orias.fr) ; LA BANQUE POSTALE CONSUMER FINANCE - SA à directoire et conseil de surveillance, au capital social de 222 859 420 €, dont le siège social est 1 av. François Mitterrand, 93212 La Plaine Saint-Denis, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny, sous le n° 487 779 035 - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n° 09 051 330 vous proposent le "regroupement de crédits". Il est sous réserve d'acceptation par le prêteur après étude de votre situation financière.

En cas de regroupement de crédits à la consommation ou en même temps de crédits immobiliers, dont frais et indemnités éventuels, représentant moins de 60 % du total : le prêteur proposera une offre de prêt personnel sauf s'il exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou sur un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Si le regroupement de crédits ne concerne que des crédits immobiliers ou si la part des crédits immobiliers rachetés, dont frais et indemnités éventuels, dépasse 60 % du total ainsi que dans tous les cas où le prêteur exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le prêteur proposera une offre de prêt immobilier. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de contrat.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter une adhésion annuelle renouvelable (conditions et tarifs en vigueur consultables sur [www.csf.fr](http://www.csf.fr)).

## ACHETEZ DANS L'IMMOBILIER NEUF DÉCOUVREZ LES AVANTAGES

VOUS AIDER À TROUVER  
VOTRE BIEN DANS LE NEUF

Grâce aux accords conclus avec la majorité des promoteurs et bailleurs de France.



CSF PATRIMOINE  
VOUS OFFRE 1 000 €<sup>(1)</sup> !

Si vous décidez d'acquérir un logement neuf par son intermédiaire !



ARTIM0925PLURE - AdobeStock - Régis Faller

CSF Assurances  
CSF Patrimoine est une marque  
de CSF Assurances

01 70 60 76 30

(appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30

[www.csf-patrimoine.fr](http://www.csf-patrimoine.fr)



(1) Cette offre, valable jusqu'au 31/12/2026, est un avantage consenti par CSF Patrimoine au réservataire, à condition que la vente se réalise. Montant réglé par chèque ou par virement à l'ordre du réservataire dans les 30 jours suivants la signature de l'acte. Cette offre est indépendante des éventuelles offres promotionnelles propres aux promoteurs. Elle ne peut en aucun cas être transformée en une réduction du prix de vente. Elle ne peut être cumulée à un autre avantage négocié spécifiquement par CSF Patrimoine auprès du promoteur (frais de notaires, équipements spécifiques...).

Les offres d'immobilier sont proposées par CSF Patrimoine. CSF Patrimoine est une marque de CSF Assurances SARL de courtage d'assurances au capital de 8 500 000 € - RCS Paris 322 950 148 - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de courtier d'assurance ou de réassurance (COA). Intermédiaire en transactions Immobilières et fonds de commerce sans détention de fonds : Carte N° CPI 75012022000000012 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France, 27 avenue de Friedland - 75382 Paris cedex 08. Responsabilité Civile Professionnelle : police n° FN 4608 et Garantie Financière : police n° FRPI10147372 souscrites auprès de CNA Insurance Company (Europe) S.A. conformément aux exigences réglementaires du Code des Assurances et de la loi Hoguet.

# AIDE EXCEPTIONNELLE



## Conditions

L'aide exceptionnelle est un secours accordé par la Commission des aides de Plurélya à un agent en situation difficile, soudaine et non prévisible comme :

- La perte d'emploi.
- Le changement de situation familiale (séparation/divorce) qui engendre des frais (avocat, déménagement...).
- La maladie qui entraîne une baisse importante des revenus (agent en demi-traitement sans complément de salaire).
- Les dépenses imprévues notamment sur du matériel de première nécessité (réfrigérateur, lave-linge, cuisinière...).

Le montant est fixé par la Commission des aides, en fonction du motif et de différents critères (endettement, reste à vivre...).

Le dossier d'aide peut être accompagné d'un rapport d'une assistante sociale, du Maire ou du CCAS. Les documents accompagnant la demande peuvent être joints sous pli cacheté.

La prestation ne peut être délivrée qu'une fois par an. Les charges, telles que le loyer ou les impôts, ne seront pas considérées comme un motif imprévisible dans l'étude du dossier.

## Pièces justificatives

- Vos trois dernières feuilles de paie et celles de votre conjoint ou autres justificatifs de revenus (attestation de paiement mensuelle de France Travail, relevé de pension pour les personnes retraitée...)
- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 complet (en cas d'union libre, les deux avis d'imposition).
- Derniers relevés de comptes bancaires ou postaux (un mois complet) de l'agent et du conjoint.
- Dernier décompte de la C.A.F. (si vous êtes allocataire).
- Toute pièce justifiant la demande.
- Relevé d'identité bancaire.
- Dernière quittance de loyer. Factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, de mutuelle, de chauffage, prêts...
- Toute pièce justificative si vous, ou votre conjoint(e) disposez d'une autre source de revenus (France Travail, pension...).

## Virement bancaire

### Informations

Une aide peut être demandée dans le cadre d'une catastrophe naturelle, afin de faire face aux premières dépenses de nécessité et également dans le cadre d'une difficulté financière exceptionnelle liée à vos dépenses d'énergies domestiques (électricité, gaz, fuel...). Plurélya peut vous aider, afin d'éviter une situation de précarité énergétique.

En fonction du motif évoqué, la commission peut accorder une aide avec paiement par virement bancaire au créancier.

# BUDGET

## ÉPARGNE CHÈQUE-VACANCES



### Conditions

- Épargne sur 4 mois :**  
Démarrage possible entre le 5 janvier et le 5 août.
- Épargne sur 5 mois :**  
Démarrage possible entre le 5 janvier et le 5 juillet.
- Épargne sur 8 mois :**  
Démarrage possible entre le 5 janvier et le 5 avril.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Le demande en ligne doit être effectuée 30 jours avant le 1er prélèvement (le 5 de chaque mois).
- La totalité de l'épargne et la participation sont envoyées ou créditées avant le 15 du mois suivant le dernier prélèvement de l'épargne.  
**Exemple :** fin de votre épargne en juin, réception ou crédit avant le 15 juillet.
- Pour toute commande au format physique, les frais d'envoi à la charge de l'agent seront ajoutés au dernier prélèvement de l'épargne.
- Pour toute commande au format dématérialisé, renseignez votre **adresse mail personnelle** sur votre espace bénéficiaire pour la création automatique de votre compte ANCV.

### Bonification(s) sur votre épargne.

- 1 mensualité offerte pour tous les épargnants**
- + 1 mensualité supplémentaire pour les épargnants en TRANCHE 1\***

*\*Consultez votre tranche en page 5.*

### RÈGLES COMMUNES AUX CHÈQUES-VACANCES

- Dans le cas d'un retour des valeurs (nouvelle adresse non communiquée, recommandé non retiré à la Poste dans les 15 jours), les frais de réexpédition seront à votre charge.
- Les Chèques-Vacances périmés ne sont ni repris, ni échangés par Plurélya.

### Pièces justificatives

- Relevé d'identité bancaire au format IBAN.
- Si vous avez une épargne en cours et que vous changez de relevé d'identité bancaire, il faudra impérativement transmettre aux services de Plurélya, votre nouveau relevé d'identité bancaire accompagné du mandat SEPA.
- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 complet (si jamais fourni), sans réception de ce document avant le dernier prélèvement de votre épargne, aucune bonification supplémentaire ne sera accordée (concerne uniquement les agents en tranche 1).

#### Chèques-Vacances

#### Choix du format



**Physique** Livré sous 15 jours.

**Dématérialisé** Livré sous 7 jours.

Allocation accessible en une seule fois par Chèques-Vacances ANCV ou Chèques-Vacances Connect.

#### Exclusion

Si deux rejets bancaires ont lieu au cours de votre épargne, celle-ci sera annulée et remboursée (réduction faite des frais de rejets bancaires).

#### Informations

- Il n'est pas possible d'effectuer des modifications sur une épargne en cours (durée et montant).
- Sans intervention ou modification de votre part, l'épargne est reconduite tacitement dans les mêmes conditions, sauf changement de l'offre décidée par votre employeur.
- En cas de non réception des valeurs, vous avez 60 jours pour vous manifester.
- Pour toute commande au format physique, des frais d'envoi à la charge de l'agent seront ajoutés à la dernière mensualité prélevée de l'épargne (montant accessible en ligne sur votre échéancier d'épargne chèques-vacances).
- Les Chèques-Vacances réceptionnés en 2026 seront valides jusqu'au 31 décembre 2028.
- Les titres non utilisés au cours de leur période de validité, peuvent être échangés, dans les trois mois après la fin de validité via l'ANCV.
- Retrouvez les conditions d'échange sur le site <https://leguide.ancv.com>

# CHÈQUE-VACANCES

## CONNECT

- Commande avec règlement par carte bancaire.
- Possibilité de commander en une ou plusieurs fois.
- Pensez à vérifier que votre tranche d'imposition soit à jour sur votre espace personnel avant de passer commande.
- Renseignez votre **adresse mail personnelle** sur votre espace bénéficiaire pour la création automatique de votre compte ANCV.
- Le délai de réception moyen des valeurs est de 7 jours ouvrés après commande.
- Le Chèque-Vacances Connect ne dispose pas de délai de rétractation.



### Chèque-Vacances Connect



Allocation accessible en une seule fois et créditee sur votre compte Chèque-Vacances ANCV.

### Informations

Si le montant commandé n'est pas crédité sur votre compte Chèque-Vacances, vous avez 60 jours pour vous manifester.

Les Chèques-Vacances Connect crédités en 2026 seront valides jusqu'au 31 décembre 2028.

### PARTICIPATION DE PLURÉLYA

**20%**

**TRANCHE 1**  
(≤ 1 200 €)

**15%**

**TRANCHE 2**  
(entre 1 201 € et 2 500 €)

**10%**

**TRANCHE 3**  
(> à 2 500 €)

### Selon le montant de l'impôt 2025 sur les revenus 2024

#### Vos 1<sup>ers</sup> pas avec les Chèques-Vacances Connect

##### Activez-les en 3 étapes



###### 1 J'active mon compte

Vos Chèque-Vacances Connect sont arrivés ? Cliquez sur **J'active mon compte** dans l'e-mail reçu.

① Vérifiez et complétez le formulaire :

- e-mail de contact
- n° de téléphone : si ce n'est pas le bon, contactez l'organisme qui vous a attribué votre dotation (CSE par exemple).
- date de naissance : n'oubliez pas de la mettre à jour !

② Sélectionnez les newsletters à recevoir Pour ne rien manquer du réseau Chèque-Vacances Connect, inscrivez-vous à la newsletter actualités.

###### 2 Je crée mon mot de passe

Depuis l'e-mail « Définissez votre mot de passe et téléchargez l'application ! », Cliquez sur « C'est parti ! » et laissez-vous guider.



###### 3 Je télécharge et je configure l'application Chèque-Vacances

① Téléchargez l'application sur votre store habituel et **connectez-vous**.

Identifiant : N° à 11 chiffres.  
Mot de passe : celui que vous venez de choisir.

② Activez la biométrie pour vous connecter plus vite !

③ Choisissez votre code de paiement à 6 chiffres. Ce code sera demandé pour valider chaque paiement.

④ Activez votre dotation en renseignant le code sécurité reçu par sms.



**À vous l'évasion !**

##### Comment payer ?



Sur place ou à distance

À la demande du commerçant, communiquez votre identifiant\* à 11 chiffres ou votre e-mail de contact\*\*



En ligne

Sur la page de paiement du site, renseignez votre identifiant\* à 11 chiffres ou votre e-mail de contact\*\*



Dans votre application

Validez la demande de paiement avec votre code de paiement.

Lors de votre 1er paiement, activez la biométrie pour régler plus vite !

\* Retrouvez votre identifiant dans le menu **Payer** de votre application.  
\*\* C'est celui sur lequel vous recevez toutes nos communications. Retrouvez-le dans le menu **Mon profil** de votre application.

##### Vous avez une bonne raison ? On a le bon réseau



# LOISIRS ET CULTURE

## RÈGLES COMMUNES AUX COMMANDES LOISIRS ET CULTURE

### Commandes à réaliser exclusivement en ligne.

- Veuillez vous assurer que votre tranche d'imposition soit enregistrée sur votre espace personnel avant d'effectuer toute demande.
- Les Cartes Culture et Chèques Up Sport & Loisirs au format physique vous seront adressés à votre domicile.
- Pour toute commande au format physique, les frais d'envoi à votre charge seront ajoutés au montant de votre commande.
- Dans le cas d'une non-distribution ou d'un retour des valeurs dû à votre responsabilité, les frais de réexpédition seront à votre charge.
- Veuillez vous assurer, quand vous recevez l'enveloppe contenant les valeurs, du bon état de celle-ci.
- Le panachage des valeurs est réalisé par les prestataires et ne peut être modifié par Plurélya.
- Le délai de réception des valeurs à compter de la commande chez nos prestataires est en général de 15 jours ouvrés (les délais d'acheminement pour un envoi à l'étranger sont plus longs).
- Règlement par carte bancaire.
- Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de demande de vos valeurs (la Carte Culture au format dématérialisé ne dispose pas de délai de rétractation). Dans ce cas, les frais de retour (recommandé ou valeur déclarée fortement conseillé) sont à votre charge. Les valeurs doivent nous parvenir en parfait état.

#### PARTICIPATION DE PLURÉLYA

#### Selon le montant de l'impôt 2025 sur les revenus 2024

**50%**

**TRANCHE 1**  
(≤ 1 200 €)

**30%**

**TRANCHE 2**  
(entre 1 201 € et 2 500 €)

**20%**

**TRANCHE 3**  
(> à 2 500 €)

#### Informations

La carte Culture et les Chèques Up Sport & Loisirs ne sont ni échangeables, ni remboursables, passé un délai de 14 jours après commande de vos valeurs.

En cas de non réception des valeurs, à compter de la date de votre commande, vous avez 60 jours pour vous manifester.

# LOISIRS ET CULTURE

## CARTE CULTURE

Utilisable en une ou plusieurs fois, en magasin et sur internet, payez au centime d'euro près.

La carte Culture donne exclusivement accès aux biens culturels : livres/ BD, supports musicaux ou vidéos (CD, DVD, logiciels, Blu-Ray) ainsi qu'aux prestations culturelles : cinéma, théâtre, spectacles, concerts, expositions, musées, monuments historiques, zoos, cirques...

Possibilité de commander en une ou plusieurs fois.

Pour toute commande au format physique, des frais d'envoi à la charge de l'agent seront ajoutés au montant de la commande.



### Carte cadeau

**illicado**

### Choix du format

**Physique**

Livré sous 15 jours.

**Dématérialisé**

Livré sous 7 jours.

Valable 2 ans (à la date d'émission de la carte).

Pour toute commande au format physique, les frais d'envoi à la charge de l'agent seront déduits du montant de la carte.

En cas de non réception des valeurs, vous disposez de 60 jours pour vous manifester via [plurelya@illicado.com](mailto:plurelya@illicado.com)

### Informations

La carte cadeau physique est valable chez plus de 160 partenaires : plus de 20 000 magasins et 50 sites internet !

Retrouvez tous les partenaires sur le site : <https://www.illicado.com/partenaires>

Valable 2 ans (à la date d'émission de la carte). Délai de livraison moyen sous 15 jours ouvrés.

## CHÈQUE UP SPORT & LOISIRS

Accédez à une multitude d'activités pour toute la famille près de chez vous, de votre lieu de travail ou de vos vacances. Profitez de milliers de partenariats partout en France avec des établissements sport, loisirs et détente.



Possibilité de commander en une ou plusieurs fois.

**Valeur nominale unitaire de 10 €.**

### Chèque Up Sport & Loisirs

**Up sport&loisirs**

Valable 1 an (à la date d'émission de du chèque).

Des frais d'envoi à la charge de l'agent seront ajoutés au montant de la commande.

### Informations

Valable 1 an à partir de la date d'émission. Délai de livraison moyen sous 15 jours ouvrés.



Allocation imposable.

# LOISIRS ET CULTURE

toutapprendre

1ère bibliothèque en ligne



**COURS  
LIVRES & BD  
PROFS & PSYS  
EN LIGNE**

Pour accéder à  
**Toutapprendre**,  
connectez vous  
sur le site ou sur  
l'application de

**Plurélya**

 **LA PARFUMERIE  
EUROPE**  
N°1 des CSE et Collectivités

**PARFUMS, COSMÉTIQUES & CAPILLAIRES**

**JUSQU'À -70%**



**CONTACTEZ-NOUS**

par email [info@laparfumerie.eu](mailto:info@laparfumerie.eu) ou par téléphone au 0 800 90 30 40

\*Par rapport aux prix conseillés par les marques.

# LOISIRS ET CULTURE

**Couleur'**  
by illi&co

Loisirs & culture

Accès à la plateforme avantages «Couleur» : billetterie, shopping, cartes cadeaux...

Cinéma

jusqu'à -38% toute l'année



Spectacles

jusqu'à -70% toute l'année



Shopping

jusqu'à -15% toute l'année



## COMMENT EN PROFITER ?

- 1) Connectez-vous à votre espace personnel PLURELYA
- 2) Cliquez sur «votre espace COULEUR»

e billet instantané

paiement CB

accès illimité 24h/24 et 7j/7

Parcs et Zoos

jusqu'à -30% toute l'année



Vacances

jusqu'à -60% toute l'année



Votre cagnotte Plurélya

Confiez-nous la gestion de votre cagnotte annuelle

## FONCTIONNEMENT

En plus des nombreuses réductions disponibles sur la plateforme Couleur, Plurélya vous permet d'utiliser votre cagnotte annuelle pour financer vos sorties :

- 5€ par place de cinéma
- 10€ par place pour les spectacles et parcs d'attractions

(dans la limite du solde disponible de votre cagnotte).  
Carte cadeau utilisable sur Couleur'

Animations

un max de cadeaux !

Les réductions et les enseignes indiquées ci-dessus ne sont pas contractuelles et soumises à la disponibilité.

Nouveauté !

La carte cadeau **illido** est maintenant utilisable sur la plateforme Couleur'

05 61 63 67 23 | [www.couleur.fr](http://www.couleur.fr)

Pour toute commande au format physique, des frais d'envoi à la charge de l'agent seront ajoutés au montant de la commande.

# VACANCES

## ALLOCATION ACM (CENTRE AÉRÉ)



### Conditions

- **Âge maximum :** 16 ans dans l'année (né à compter du 01/01/2010).
- **Fréquentation :** 5 jours minimum dans l'année.
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.

### Pièces justificatives

- Facture ou justificatif précisant la période de fréquentation, le montant payé par l'agent et le nom du ou des enfants participants (un justificatif pour chaque enfant).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- **Uniquement pour les agents en formule Solidaire :** avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 complet (si jamais fourni).

#### Virement bancaire

#### Délai de souplesse

### Informations

L'âge maximum est porté à 21 ans si le taux d'handicap de l'enfant est d'au moins 80%. Pour les périodes de fréquentation se déroulant à cheval sur deux années, seule la date de début de fréquentation est prise en considération pour l'octroi de l'allocation.

Allocation non cumulable avec les allocations séjour linguistique, vacances enfants et BAFA (sauf agent en formule Solidaire).



Allocation imposable.

## ALLOCATION VACANCES ENFANTS



### Conditions

- **Âge maximum :** 17 ans dans l'année (né à compter du 01/01/2009).
- **Durée des vacances :** 5 jours consécutifs minimum (avec nuitées).
- Les vacances doivent se dérouler en dehors du domicile familial.
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.

### Pièces justificatives

- Facture ou justificatif précisant les dates du séjour, le montant payé par l'agent et le nom du ou des enfants concernés (un justificatif pour chaque enfant).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- **Uniquement pour les agents en formule Solidaire :** avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 complet (si jamais fourni).

#### Virement bancaire

#### Délai de souplesse

### Informations

L'âge maximum est porté à 21 ans si le taux d'handicap de l'enfant est d'au moins 80%.

Pour les séjours se déroulant à cheval sur deux années, seule la date de début de séjour est prise en considération pour l'octroi de l'allocation.

Allocation non cumulable avec les allocations ACM, BAFA, et séjour linguistique (sauf agent en formule Solidaire).



Allocation imposable.

# ALLOCATION SÉJOURS VACANCES

## Conditions

- Vous partez en vacances avec l'un de nos partenaires vacances ? (Hors location de matériel de skis). Bénéficiez d'une première remise commerciale par notre partenaire ainsi que d'une participation par Plurélya à hauteur de 10%\* du montant de la facture acquittée.

\* Dans la limite du montant indiqué sur votre fiche avantages et percevable sous réserve d'effectuer une demande d'allocation «séjours vacances».



## Pièces justificatives

- Facture acquittée au nom de l'agent faisant mention du code partenaire ou de la remise Plurélya (avec dates de séjours indiquées). Participation de l'agent au séjour obligatoire.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).

### Virement bancaire

### Délai de souplesse

### Exclusion

## Informations

Cette allocation peut être demandée dès réservation auprès de l'un de nos partenaires vacances. Pour les séjours se déroulant à cheval sur deux années, seule la date de début de séjour est prise en considération pour l'octroi de l'allocation. Le certificat d'appartenance à Plurélya, demandé par certains de nos partenaires est disponible dans votre espace personnel. Seul l'agent et les membres de sa famille proche enregistrés dans son espace personnel et figurant sur la facture présentée sont pris en compte dans le calcul de l'allocation.



Allocation imposable.

# ALLOCATION VACANCES JEUNES

## Conditions

- Tranche d'âge :** de 18 à 20 ans (né entre 2006 et 2008).
- Durée des vacances :** 5 jours consécutifs minimum (avec nuitées).
- Uniquement avec des organismes agréés tels que : camp d'adolescent, stage sportif ou culturel, colonie.**
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.



## Pièces justificatives

- Facture ou justificatif de l'organisme responsable du séjour précisant les dates du séjour, le montant payé par l'agent et le nom du ou des enfants concernés (un justificatif pour chaque enfant).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Uniquement pour les agents en formule Solidaire :** avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 complet (si jamais fourni).

### Virement bancaire

### Délai de souplesse

### Exclusion

## Informations

Pour les séjours se déroulant à cheval sur deux années, seule la date de début de séjour est prise en considération pour l'octroi de l'allocation.

Les vacances familiales, chez des amis, en camping, en gîtes ruraux, en location, à l'hôtel...



Allocation imposable.

# VACANCES

## ALLOCATION BAFA

### Conditions

- **Tranche d'âge :** de 16 à 20 ans (né entre 2006 et 2010).
- Formation BAFA de base et perfectionnement.



### Pièces justificatives

- Facture ou justificatif de l'organisme de formation précisant la période de formation, le montant payé par l'agent et le nom du ou des enfants concernés (un justificatif pour chaque enfant).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).

### Virement bancaire

### Délai de souplesse

### Informations

L'âge maximum est porté à 21 ans si le taux d'handicap de l'enfant est d'au moins 80%.

Allocation non cumulable avec les allocations vacances enfants et ACM (sauf agent en formule Solidaire).



## ALLOCATION SÉJOUR LINGUISTIQUE

### Conditions

- **Âge maximum :** 20 ans (né à compter du 01/01/2006).
- **Durée du séjour :** 5 jours consécutifs minimum (avec nuitées).
- Uniquement avec des organismes spécialisés pour un séjour organisé en France ou à l'étranger.
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.



### Pièces justificatives

- Justificatifs au nom de l'agent ou de l'enfant indiquant les dates du séjour et le montant pris en charge.
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- **Uniquement pour les agents en formule Solidaire :** avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 complet (si jamais fourni).

### Virement bancaire

### Délai de souplesse

### Exclusion

### Informations

Pour les séjours se déroulant à cheval sur deux années, seule la date de début de séjour est prise en considération pour l'octroi de l'allocation.

Allocation non cumulable avec les allocations vacances enfants et ACM (sauf agent en formule Solidaire).

Les séjours organisés par les établissements scolaires ne sont pas concernés.



## COMMENT RÉSERVER AUPRÈS DE L'UN DE NOS PARTENAIRES ?

- **Choisissez un partenaire** parmi ceux référencés dans votre livret des prestations.
- **Réservez votre séjour** en utilisant l'un des moyens de contact indiqués.
- **Lors de votre réservation**, indiquez le **code partenaire** pour bénéficier de la remise Plurélya.

## OÙ TROUVER LE CODE PARTENAIRE À COMMUNIQUER ?

- **Connectez-vous à votre espace personnel** et cliquez sur « **Mes partenaires vacances** ».
- **Sélectionnez** le partenaire souhaité.
- Le **code partenaire** et la remise accordée sont directement consultables.



### CAMPINGS



#### MS VACANCES

MS Vacances  
CAMPINGS & CLUBS

0 253 817 000  
[www.ms-vacances.com](http://www.ms-vacances.com)

5% À 10% DE REMISE

#### CAMPING PARADIS



02 52 562 626  
[www.cse.campings-paradis.com](http://www.cse.campings-paradis.com)

10% DE REMISE MINIMUM

#### HOMAIR



04 27 50 13 05  
[www.homair.com](http://www.homair.com)

JUSQU'À 15% DE REMISE

#### SANDAYA



04 11 32 90 00  
[www.sandaya.fr](http://www.sandaya.fr)

10% À 40% DE REMISE

#### TOHAPI



04 27 50 13 05  
[www.tohapi.fr](http://www.tohapi.fr)

JUSQU'À 15% DE REMISE

#### CAMPING DIRECT

CampingDirect [www.ce-campingdirect.com](http://www.ce-campingdirect.com)  
Spécial CSE

8% À 67% DE REMISE

#### CAMPINGS.COM



01 76 21 13 85  
[www.campings.com/ce/cpc](http://www.campings.com/ce/cpc)

JUSQU'À 50% DE REMISE

#### MISTERCAMP

MISTER  
CAMP.COM  
le meilleur pour vos vacances

02 51 700 600  
[www.vacances.mistercamp.com](http://www.vacances.mistercamp.com)

10% À 15% DE REMISE

#### SIBLU

siblu  
villages

05 56 07 90 12  
[www.siblu.fr/cse](http://www.siblu.fr/cse)

5% À 40% DE REMISE

#### YELLOH! VILLAGE



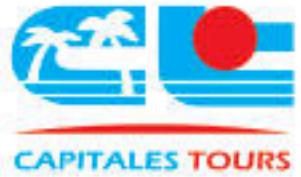
04 66 739 739  
[www.yellohvillage.fr](http://www.yellohvillage.fr)

5% À 15% DE REMISE



## VOYAGES, SÉJOURS ET CIRCUITS

### CAPITALES TOURS



03 20 54 84 32  
[www.capitales-tours.com](http://www.capitales-tours.com)

15% DE REMISE

### CROISILAND



04 79 26 59 60  
[www.croisiland.com](http://www.croisiland.com)

JUSQU'À 10% DE REMISE

### GREENGO



01 76 31 05 00  
[www.greengo.voyage](http://www.greengo.voyage)

5% DE REMISE

### INSTANT VOYAGE



03 91 84 02 20  
[www.instant-voyage.com](http://www.instant-voyage.com)

5% DE REMISE

### TIBO TOURS



03 20 14 56 56  
[www.tibo-tours.com](http://www.tibo-tours.com)

5% DE REMISE

### TUI



0825 160 131  
[www.tui.fr](http://www.tui.fr)

5% DE REMISE

### CLUB MED



0 825 825 895  
[www.clubmed.fr](http://www.clubmed.fr)

JUSQU'À 2% DE REMISE

### FRAM / PLEIN VENT



01 73 02 75 18  
[www.fram-ce.fr](http://www.fram-ce.fr)

JUSQU'À 9% DE REMISE

### HUTTOPIA



04 37 64 22 35  
[www.huttopia.com](http://www.huttopia.com)

JUSQU'À 25% DE REMISE

### PROMOVACANCES



01 73 02 75 18  
[www.promovacances-ce.com](http://www.promovacances-ce.com)

JUSQU'À 11% DE REMISE

### TRANSUNIVERS



01 88 89 78 72  
[www.transunivers.fr](http://www.transunivers.fr)

10% DE REMISE

### UCPA



09 69 390 392  
[www.ucpa.com](http://www.ucpa.com)

5% DE REMISE



## VILLAGE DE VACANCES

### AZUREVA



Vacances en terre de partage

04 84 311 311  
[www.azureva-vacances.com](http://www.azureva-vacances.com)

12% DE REMISE

### VACANCES BLEUES



04 91 00 96 82  
[www.vacancesbleues.fr](http://www.vacancesbleues.fr)

5% À 15% DE REMISE

### VACANCES PASSION



04 91 29 79 43  
[www.vacances-passion.org](http://www.vacances-passion.org)

10% DE REMISE

### VACANCES ULVF



04 77 56 66 09  
[www.vacances-ulvf.com](http://www.vacances-ulvf.com)

JUSQU'À 25% DE REMISE

### VTF



04 42 123 200  
[www.vtf-vacances.com](http://www.vtf-vacances.com)

5% À 10% DE REMISE

### CAP FRANCE



01 48 78 84 25  
[www.capfrance-vacances.com](http://www.capfrance-vacances.com)

5% À 10% DE REMISE

### VACANCES LÉO LAGRANGE



04 82 29 02 79  
[www.vacancesleolagrange.com](http://www.vacancesleolagrange.com)

10% À 20% DE REMISE

### VACANCES POUR TOUS



04 91 29 79 43  
[www.vacances-pour-tous.org](http://www.vacances-pour-tous.org)

5% DE REMISE

### VILLAGES CLUBS DU SOLEIL



04 91 04 87 04  
[www.villagesclubsdusoleil.com](http://www.villagesclubsdusoleil.com)

JUSQU'À 31% DE REMISE

### VVF



04 73 43 00 43  
[www.vvf-villages.org](http://www.vvf-villages.org)

10% À 15% DE REMISE





## RÉSIDENCES DE VACANCES

### ADAGIO

**ADAGIO**  
APARTHOTEL

0 891 700 220  
[www.ce.groupevcp.com](http://www.ce.groupevcp.com)

JUSQU'À 25% DE REMISE

### CENTER PARCS

Center Parcs 0 891 700 220  
[www.ce.groupevcp.com](http://www.ce.groupevcp.com)

JUSQU'À 30% DE REMISE

### LAGRANGE VACANCES

**LAGRANGE** vacances 0 71 25 02 45  
[www.vacances-lagrange.com](http://www.vacances-lagrange.com)

8% À 10% DE REMISE

### MAÉVA

**maeva**

0 891 700 220  
[www.ce.groupevcp.com](http://www.ce.groupevcp.com)

JUSQU'À 10% DE REMISE

### NÉMÉA

**nemea**  
résidences vacances

0 57 26 00 30  
[www.nemea.fr](http://www.nemea.fr)

8% À 12% DE REMISE

### PIERRE & VACANCES

**PIERRE & VACANCES**

0 891 700 220  
[www.ce.groupevcp.com](http://www.ce.groupevcp.com)

JUSQU'À 10% DE REMISE

### BELAMBRA

**Belambra**  
clubs

0 46 10 13 14  
[www.belambra.fr](http://www.belambra.fr)

JUSQU'À 25% DE REMISE

### GOËLIA

**goëlia.com**  
Résidences et Clubs de Vacances

0 820 434 438  
[www.goelia.com](http://www.goelia.com)

JUSQU'À 40% DE REMISE

### MADAME VACANCES

**Madame Vacances** 0 79 65 07 65  
[www.madamevacances.com](http://www.madamevacances.com)

15% DE REMISE

### MMV

**MMV** 0 92 12 62 12  
[www.partenaires.mmv.fr](http://www.partenaires.mmv.fr)

JUSQU'À 35% DE REMISE

### ODALYS

**Odalys**  
VACANCES

0 42 25 99 95  
[www.odalys-vacances.com](http://www.odalys-vacances.com)

10% À 28% DE REMISE



## LOCATIONS

### GÎTES DE FRANCE



5% DE REMISE



01 49 70 75 75



[www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com)

### INTERHOME



10% DE REMISE



01 53 36 60 00



[www.interhome.fr](http://www.interhome.fr)



### SKIS

### SKIMIUM

SKIMIUM.com



04 50 93 28 07



[www.skimium.fr](http://www.skimium.fr)

JUSQU'À 10% DE REMISE

### SKISET

SKISET



01 41 12 97 97



[www.skiset.com](http://www.skiset.com)

JUSQU'À 60% DE REMISE

### TRAVELSKI

travelski



04 79 96 30 69



[www.travelski.com](http://www.travelski.com)

8% DE REMISE





## HÔTELS, VOLS ET LOCATIONS DE VÉHICULES



### HOTEL POUR TOUS

**HOTEL POUR TOUS**  [www.hotelpourtous.com](http://www.hotelpourtous.com)

10% DE REMISE

### MISTERFLY

**MISTERFLY** CSE  [www.ce.misterfly.com](http://www.ce.misterfly.com)

2% DE REMISE

### VOITURE POUR TOUS

**VOITURE POUR TOUS**  [www.voiturepourtous.com](http://www.voiturepourtous.com)

10% DE REMISE



### THALASSO

#### THALASSEO

**Thalasseo**

 01 76 49 15 15

[www.thalasseo.com/cse/login](http://www.thalasseo.com/cse/login)

JUSQU'À 45% DE REMISE

Association Loi 1901 à but non lucratif déclarée en Préfecture du Nord  
sous le N° 9505 Siret 783 713 688 00092

Directeur de la publication : Bernard HAESEBROECK

Directeur de la rédaction : Aurélien BARYLA

Conception graphique : Amaury MANCOSU

Rédaction : octobre 2025

---

Tous droits d'utilisation réservés - Sous réserve d'erreurs typographiques

Siège social 6 Place Mendès France, CS 80011, 59046 LILLE CÉDEX

[contact@plurelya.fr](mailto:contact@plurelya.fr) - [www.plurelya.fr](http://www.plurelya.fr)

Conception et réalisation graphique : Plurélya

Crédits photos : Plurélya - Freepik - Partenaires Plurélya

À vos côtés depuis  
**1966**



Contactez nos équipes  
du lundi au vendredi de 09H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00  
au **0 809 36 13 13** Service gratuit + prix appel ou via [contact@plurelya.fr](mailto:contact@plurelya.fr)